

Adaptation des bâtiments et des aménagements aux changements climatiques

Quelques exemples en Normandie

Quartier du Val d'Arquet - Neuville-lès-Dieppe

Commune **Neuville-lès-Dieppe (76)**
 Maîtrise d'ouvrage **Ville de Dieppe - Sodineuf**
 Maîtrise d'œuvre **En Act Architecture**

Année de livraison **Novembre 2015**
 Type de construction **Quartier neuf - 230 logements**
 Superficie **10 ha**
 Estimation du coût de l'opération **3,6 millions d'€uro HT hors construction (soit 36 €/m²)**



Hausse des températures



Fortes précipitations



Submersion



Ressource en eau



Instabilité des sols

Souhaité par la Ville de Dieppe et Sodineuf, le quartier du Val d'Arquet a été construit en continuité du tissu urbain existant permettant ainsi l'accroissement de l'offre de logements tout en limitant l'étalement urbain. Ce quartier est complémentaire au périmètre ANRU : il a permis le relogement de certains habitants des bâtiments démolis.

L'accent a été porté à la fois sur le traitement naturel des eaux de pluies, permettant à ce quartier d'appréhender les changements de pluviométrie et également sur l'implantation du parcellaire, afin d'assurer un bon confort dans les logements.

Gestion des eaux pluviales

Les systèmes de gestion des eaux pluviales du quartier ont été dimensionnés de manière à pouvoir infiltrer de fortes pluies sans provoquer de surcharge des réseaux.

Pour cela, la topographie du terrain naturel a été utilisée : un réseau de quatre noues récupère les eaux de voiries et achemine celles-ci vers des bassins de rétention. Ces derniers sont disposés en cascade, favorisant l'écoulement lent et l'infiltration dans le sol tout au long du trajet de l'eau.



Cheminement de l'eau, des noues vers les bassins

Bien que le quartier ait connu de fortes pluies depuis sa construction, il semble qu'il n'y avait jamais eu réellement d'eau dans les bassins, ce qui prouve la capacité du quartier à encaisser des futurs épisodes, de plus en plus fréquents, de très fortes pluies.



Bassins de rétention en cascade

Aménagement permettant le bioclimatisme

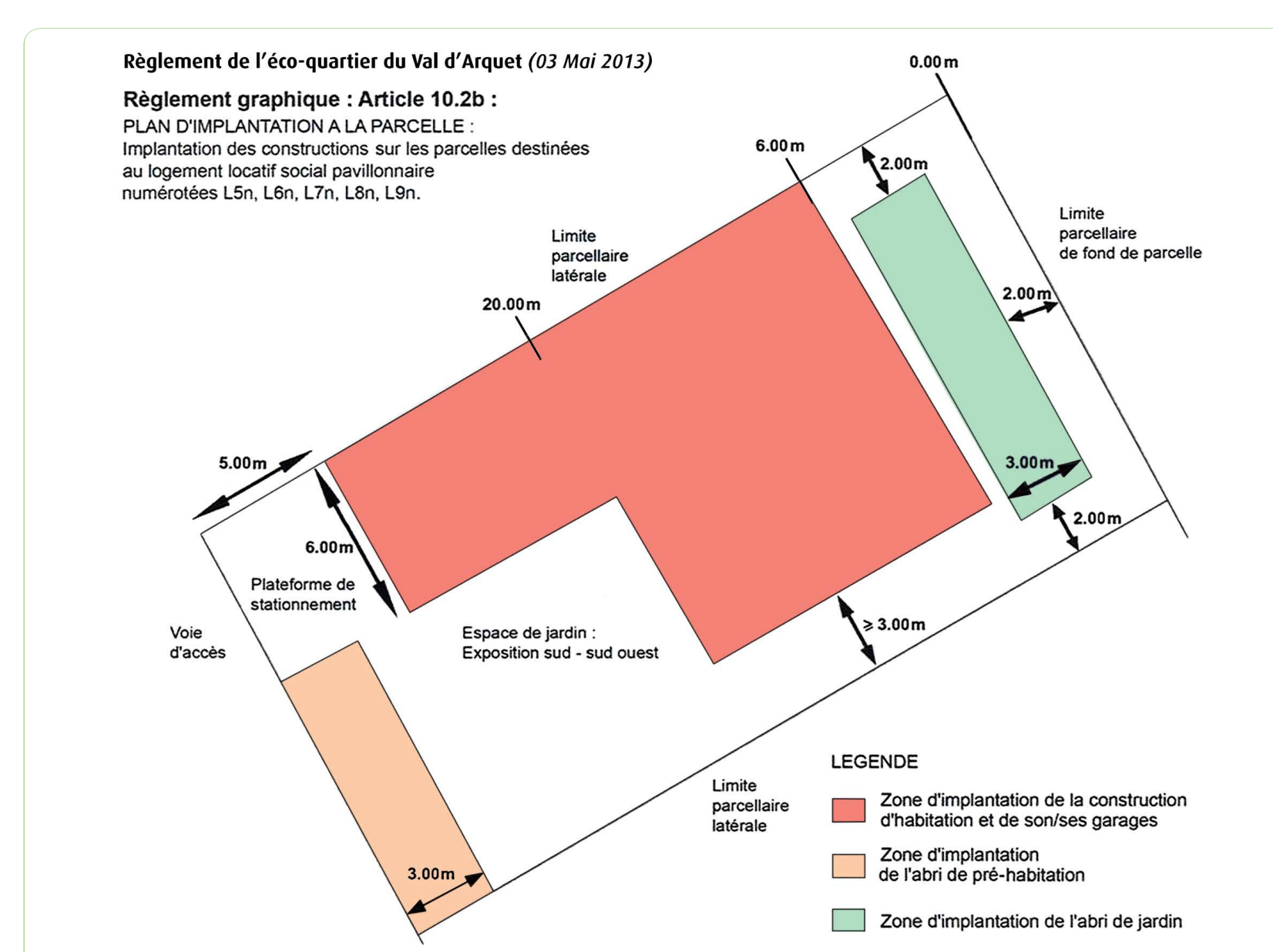
Pour l'ensemble du quartier, des solutions simples et environnementales ont été préférées aux techniques innovantes, perçues parfois comme compliquées, chères à entretenir et difficiles à utiliser pour les habitants.

Ainsi, l'implantation du parcellaire a été pensée de manière à permettre la conception bioclimatique des bâtiments :

- les parcelles sont orientées Nord-Est / Sud-Ouest, permettant de bénéficier d'un jardin bien exposé et d'optimiser l'utilisation des apports solaires dans le logement ;
- des talus protégeant des vents dominants sont présents autour du quartier.

Pour les lots en construction libre, le cahier des charges fournit aux constructeurs des recommandations pour assurer une bonne utilisation de ce parcellaire.

Autre aspect du bioclimatisme : chaque maison en location est équipée d'un récupérateur d'eau de pluie permettant de stocker les ruissellements des toits et d'utiliser cette eau pour l'arrosage du jardin.



Plan d'implantation parcellaire



Récupérateur d'eau de pluie

... le mot du maître d'ouvrage...

Le bioclimatisme, c'est ce que l'on fait car c'est plus simple d'entretien. En effet, en évitant les équipements trop techniques, on évite les frais de maintenance. En construisant avec des techniques simples, on limite également les coûts de construction.

... le mot du maître d'œuvre...

Nous avons recherché un équilibre entre l'ambition écologique du projet et la réalité économique des habitants. Sans les opposer, nous avons tiré parti des deux pour aboutir à ce quartier. L'ambition portée par Sodineuf est belle car l'idée était de « faire densité » en respectant le souhait des Dieppois qui veulent leur maison avec jardin.

... le mot du Cerema...

L'idée de faire en sorte que toutes les habitations du quartier puissent être construites de manière bioclimatique est un vrai plus pour ce quartier. Il est cependant regrettable de constater encore beaucoup de constructions standards sur les lots libres, ne profitant pas assez des opportunités offertes par l'aménagement.

Nota : document réalisé sur la base d'une visite de terrain et d'entretiens avec les acteurs du projet

réalisé par le Département Aménagement Durable des Territoires



Direction territoriale Normandie-Centre
 www.normandie-centre.cerema.fr

à la demande du Service Énergie Climat Logement et Aménagement Durable

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Haute-Normandie
 www.haute-normandie.developpement-durable.gouv.fr

